



Sous-comité sur la gestion de la pêche

Déclaration générale du groupe de travail du CIP sur la pêche

Honorables membres des délégations gouvernementales,

Nous, le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF), le Forum mondial des peuples pêcheurs (WFFP), le Conseil international des traités indiens (IITC), La Via Campesina (LVC) et les membres du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (IPC), représentons des millions de pêcheurs artisanaux et de peuples autochtones des régions côtières et intérieures du monde entier.

C'est vraiment un honneur de me tenir devant cette assemblée distinguée aujourd'hui, et nous vous remercions sincèrement de nous accueillir, notre Comité mondial, au sein du Sous-comité de gestion des pêches.

Avant tout, nous, le CIP, réaffirmons notre solidarité avec nos camarades et les personnes en Palestine et dans le monde entier, où des individus font face à l'isolement et à des violations, se voyant refuser le droit fondamental de vivre dans la dignité. Dans notre quête de justice, d'équité et de solidarité, rappelons-nous de ceux dont les luttes passent souvent inaperçues, réaffirmant notre engagement envers un monde où chaque personne est reconnue et ses droits sont incontestablement reconnus.

Aujourd'hui, nous exprimons notre préoccupation concernant la reconnaissance marginale des Directives volontaires pour garantir la durabilité de la pêche artisanale. Il est important de souligner que l'essence de ce Sous-comité était d'attribuer un espace distinct et d'une importance primordiale à la progression des Directives pour la PPE en relation avec la gestion des pêches, soutenant les pêcheries artisanales et de petite échelle. Cela revêt une importance particulière aujourd'hui alors que nous célébrons le 10e anniversaire des Directives pour la PPE.

Les pêcheries de petite échelle emploient 90% des pêcheurs à l'échelle mondiale, les femmes représentant près de la moitié de la main-d'œuvre. Cependant, le manque de reconnaissance des pêcheries artisanales et de petite échelle contraste fortement avec le soutien dont bénéficient d'autres industries, intensifiant les défis liés à l'"économie bleue" et à l'augmentation de la



concurrence pour les ressources marines, affectant la souveraineté alimentaire des populations. L'évaluation en cours centrée sur les personnes des Directives pour la PPE par l'IPC informe les demandes suivantes, étayées par des preuves mondiales des deux dernières années.

Nous saluons les efforts de la FAO pour renforcer les mécanismes de surveillance, de contrôle et de surveillance contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Pour lutter efficacement contre la pêche INN, la participation active des pêcheries de petite échelle et des peuples autochtones, en collaboration avec les gouvernements nationaux, est impérative. Les gouvernements doivent jouer un rôle central dans la définition et la reconnaissance de la pêche à petite échelle aux niveaux national et régional.

L'existence même de nos communautés est menacée par le changement climatique, la destruction de l'environnement et la pollution. L'élévation du niveau de l'eau et des températures, la sécheresse, la diminution des stocks de poissons, la modification des schémas migratoires des poissons, les inondations et l'augmentation de la fréquence des tempêtes ne sont que quelques-uns des impacts du changement climatique qui affectent les pêcheurs de petite échelle et les peuples autochtones. Des projets de développement, tels que la conversion des mangroves en fermes de crevettes, ou l'exploitation minière dans les zones côtières et intérieures, détruisent nos habitats naturels, et le mercure, les métaux lourds et les pesticides s'accumulent dans nos environnements et empoisonnent nos poissons et nos peuples. Des solutions technologiques, des schémas d'échange de carbone et l'agenda de conservation 30x30 ne résoudront pas le cœur de ces problèmes. Nous exigeons d'incorporer la prévention des catastrophes comme une composante intégrale des plans de gestion, allant au-delà de la récupération post-catastrophe. Les États doivent donner la priorité à des mesures proactives telles que les systèmes d'alerte précoce, la réduction des risques et l'éducation des communautés afin de protéger la pêche artisanale, les peuples de pêcheurs et les peuples autochtones.

Parallèlement, la prudence est nécessaire contre l'adoption de fausses solutions d'adaptation et d'atténuation climatiques, telles que les crédits carbone, les Aires Marines Protégées (AMP) et la Planification spatiale marine (PSM), et au lieu de cela, prendre des mesures efficaces pour restaurer les droits légitimes traditionnels, coutumiers ou autochtones des communautés de pêche là où ils ont été violés.



Nous sommes préoccupés par la prise en compte de la biodiversité, notamment l'expansion des efforts de conservation, sans une considération appropriée pour les PPE (pêcheries de petite échelle) et les peuples autochtones, ainsi que l'impératif d'une participation significative. Nous plaidons en faveur d'un changement de paradigme vers une prise en compte globale de la biodiversité dans la gestion des pêches, mettant l'accent sur une perspective holistique qui privilégie la résilience, la diversité culturelle et le bien-être global tant des écosystèmes que des communautés de pêcheries de petite échelle. Les États et les organismes pertinents doivent s'engager activement dans cette transformation pour assurer la durabilité de notre environnement commun et des moyens de subsistance des communautés de PPE. Il est nécessaire que les gouvernements soutiennent la reconnaissance des rôles et contributions importants des peuples autochtones et les peuples des pêcheurs en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires dans sa gestion, sa restauration et son utilisation durable. Toute action en matière de biodiversité doit reconnaître les valeurs, les pratiques et les connaissances patrimoniales des communautés de PPE et des peuples autochtones.

Nous appelons à la mise en œuvre sans équivoque des lignes directrices du SSF, en mettant l'accent sur l'alignement avec les principes de gouvernance clés, y compris les lignes directrices volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure. Il est essentiel de respecter les principes du consentement libre, préalable et éclairé, en reconnaissant les dimensions sexospécifiques de la gouvernance de la tenure. Nous demandons que les droits humains des hommes et des femmes (tous sexes confondus) soient considérés comme prioritaires dans les processus de gestion de la pêche afin de garantir une approche inclusive et équitable fondée sur les droits humains. Les États sont invités à allouer des ressources, à renforcer les capacités institutionnelles et la gouvernance mondiale, et à mettre en place des mécanismes participatifs pour la mise en œuvre des lignes directrices sur les FSS et des plans d'action nationaux et régionaux, en collaboration avec les communautés de pêcheurs artisanaux et les peuples autochtones.

Enfin, nous réitérons notre engagement à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et la FAO pour mettre en œuvre les lignes directrices du cadre stratégique sectoriel au niveau national, tout en garantissant les droits coutumiers historiques sur les ressources des pêcheurs



(poisson, terre et eau). Nous demandons à la FAO et aux membres du COFI de continuer à soutenir la mise en œuvre des directives sur les SSF et de réaffirmer leur engagement à l'égard de ces directives en allouant des fonds et un soutien technique appropriés.